

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### FORMATION AU DIPLOME D'ÉTAT D'ASSISTANT.E DE SERVICE SOCIAL - DEASS

Rentrée septembre 2025

NOM PATRONYMIQUE : ..... PRÉNOM : .....

Nom d'Épouse :  
.....

Date et Lieu de Naissance : ..... Âge : .....

Situation familiale : Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)e  Divorcé(e)  Vie Maritale

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : ..... Tél. prof. : .....

Adresse mail : .....

Souhaitez-vous que vos résultats soient publiés sur notre site Internet ?

Si cette consigne n'est pas renseignée, vos résultats ne seront pas publiés sur notre site

Oui  Non

Souffrez-vous d'un handicap justifiant des aménagements ? Si oui, joindre la décision de la MDPH

Oui  Non

Quel sera votre statut d'étudiant pendant votre formation ?

**Formation initiale :**

#### Formation continue

- Un plan de développement de compétences
- Un financement Contrat Pro-A
- Un contrat d'apprentissage
- Un Financement Transition Pro
- Un Congé de Formation Professionnelle (CFP)
- Un autre type de contrat

Date:

Signature:

**Parcours de formation**  
**Cursus pré-bac - Second cycle**

Années	Classes	Établissements (Nom et adresse)	Diplômes Obtenus
	Seconde		
	Première		
	Terminale		

**Cursus Universitaire ou Post-Baccalauréat**

Années	Cursus ou Spécialité	Université - BTS - IUT	Diplômes Obtenus

**Expériences professionnelles et /ou bénévoles (précisez si domaine social)**

	Structures	Fonctions	Périodes
<p><b>Emplois Salariés (1)</b> y compris colonies de vacances, centres aérés, jobs d'été etc.</p> <p><b>(1) Fournir les justificatifs</b></p>			

## **EXPLICITATION DE VOTRE PARCOURS ET DE VOS MOTIVATIONS**

**En répondant aux cinq questions suivantes (2 pages)**

- À partir de vos expériences (stages, expériences professionnelles ou bénévoles) explicitez les motivations qui vous amènent à choisir cette orientation et à vouloir exercer cette profession.
- À partir de vos expériences, présentez vos questionnements et réflexions sur le métier d'ASS.
- En quoi ces expériences fondent-elles votre projet de formation professionnelle ?
- Quelles aptitudes pensez-vous avoir en lien avec la formation et la profession d'ASS ?
- Quelles compétences souhaitez-vous développer dans le cadre de votre formation ?

***Ecrire sur papier libre et joindre votre explicitation de parcours et motivations.***

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- 1- Dossier de candidature complet.
- 2- Photocopie de la carte d'identité ou de la carte de résident.
- 3- Curriculum Vitae précisant votre cursus scolaire, universitaire, professionnel et bénévole, ainsi que les attestations d'activité professionnelle et associative.
- 4- Photocopie du Baccalauréat ou équivalent et des diplômes obtenus.
- 5- Justificatifs du parcours professionnel et des activités sociales auxquelles vous avez participé à titre salarié ou bénévole.
- 6- Pour les candidats en situation de handicap : Justificatif MDPH des dispositions d'aménagement d'épreuve.

**Tous les justificatifs font partie du barème de sélection et valorisent votre dossier lors de son évaluation.**

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'envoyer un mail à [ifts@lafocss.org](mailto:ifts@lafocss.org) en précisant votre identité et votre numéro de téléphone.  
Nous vous répondrons soit par mail, soit par téléphone.

**Le dossier complet est à envoyer à l'adresse électronique [ifts@lafocss.org](mailto:ifts@lafocss.org) ou à l'adresse postale suivante :**

**Institut en Travail Social Paris Croix Saint-Simon  
158 rue de Bagnole  
75020 PARIS**

## I – CONDITIONS DE CANDIDATURE

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 22 août 2018 peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat : Toutes les sections de Baccalauréat peuvent candidater
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- Bénéficier d'une validation de ses études, de ses expériences professionnelles ou de ses acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation. Le.la candidat.e ne bénéficiera pas automatiquement d'allègements lors du positionnement de candidature à l'entrée en formation.

S'agissant de la troisième condition, l'article L 613-5 du code de l'éducation précise que les études, les expériences professionnelles, les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas ici du dispositif de validation des acquis professionnel (VAE).

- Tout.e candidat.e titulaire d'un autre diplôme en travail social de niveau II- DEASS, DEES, DEETS, DEEJE  
- et tout.e candidat.e ayant obtenu une validation partielle d'un D.E.A.S.S par la voie de la VAE  
- ou une validation partielle d'un autre diplôme de travail social niveau II- peut candidater à l'entrée en formation préparatoire au DEASS.

## II – MODALITES DE SELECTION

L'admission se fait sur l'étude du dossier du.de la candidat.e complété par un entretien. Lors de cet entretien le. la candidat.e a la possibilité d' expliciter ses motivations et de confirmer son projet de formation.

### ➤ Phase d'admissibilité à partir de l'étude du dossier du.de la candidat.e

#### Critères de recrutement

- Résultats scolaires ;
- Assiduité ;
- Appréciations générales (attitude, comportement) ;
- Investissement dans le travail ;
- Motivation et cohérence du projet de formation et/ou professionnel ;
- Participation à des activités dans le domaine social

Au terme de l'étude du dossier le jury remplit une grille d'évaluation notée sur 20. Seules les candidatures dont la note est supérieure ou égale à 10 donnent lieu à l'entretien d'admission.

## ➤ Phase d'admission à partir de l'entretien oral

### Critères retenus

- Avoir la capacité d'exprimer ses motivations et la cohérence de son projet de formation pour ce choix d'orientation professionnelle;
- Avoir la capacité de mobiliser ses acquis antérieurs professionnels et de les transposer ;
- Avoir la capacité de s'engager dans une formation en alternance ;
- Avoir la capacité d'échanger sur des questions d'actualité et d'un intérêt pour le champ du travail social et de la profession d'assistant de service social;
- Avoir la capacité de témoigner d'une ouverture d'esprit.

*L'entretien oral est d'une durée de 20 minutes, évalué sur 20 points. Une note inférieure à 10/20 entraîne l'élimination du/de la candidat.e.*

L'évaluation se fait sur la capacité du/de la candidat.e à valoriser son expérience professionnelle, son projet professionnel et ses motivations. L'entretien permet de positionner le/la candidat.e en fonction de son parcours antérieur, d'évaluer sa capacité à suivre la formation, de l'adéquation de son projet professionnel et personnel au projet de formation dispensé par l'Institut de formation. Pour les candidat.e.s admis.e.s en formation continue, leur entrée en formation n'est définitive qu'après attestation de l'accord de financement de leur formation.

## III – CALENDRIER DE SELECTION

### ➤ Entrée Formation Continue

Série	Date limite de dépôt des dossiers	Entretien*	Résultats d'admission
<b>Série 1</b>	21 février 2025	13 mars 2025	<b>21 mars 2025</b>
<b>Série 2</b>	21 mars 2025	10 avril 2025	<b>18 avril 2025</b>
<b>Série 3</b>	25 avril 2025	15 mai 2025	<b>23 mai 2025</b>
<b>Série 4</b>	23 mai 2025	19 juin 2025	<b>20 juin 2025</b>
<b>Série 5</b>	27 juin 2025	10 juillet 2025	<b>12 juillet 2025</b>

**Confirmation d'inscription : Jusqu'au 15 août 2025**

\* Pour les candidats résidant hors Ile de France, dans les DROM ou à l'étranger, possibilité d'entretien en visio-conférence. Nous contacter impérativement dès réception de votre convocation.

## IV - SPECIFICITES DE L'IFTS Paris Croix Saint Simon

- Des locaux dans l'Est Parisien équipés de mobiliers design et de matériel informatique ;
- Un amphi, une salle de repas équipée de micro-ondes ;
- Un jardin ;

- Formation en petits groupes d'étudiants ;
- Une équipe de formateurs permanents ;
- Convention avec l'Université Paris 8 Saint-Denis ;
- Sorites pédagogiques et culturelles ;
- Des Ateliers de soutien ;
- Plate-forme de documentation et d'information ;
- Professionnels ressources de Service Social de la Fondation : Psychologue et Assistante de Service Social.

## **FORMATION D'ASSISTANT.E DE SERVICE SOCIAL**

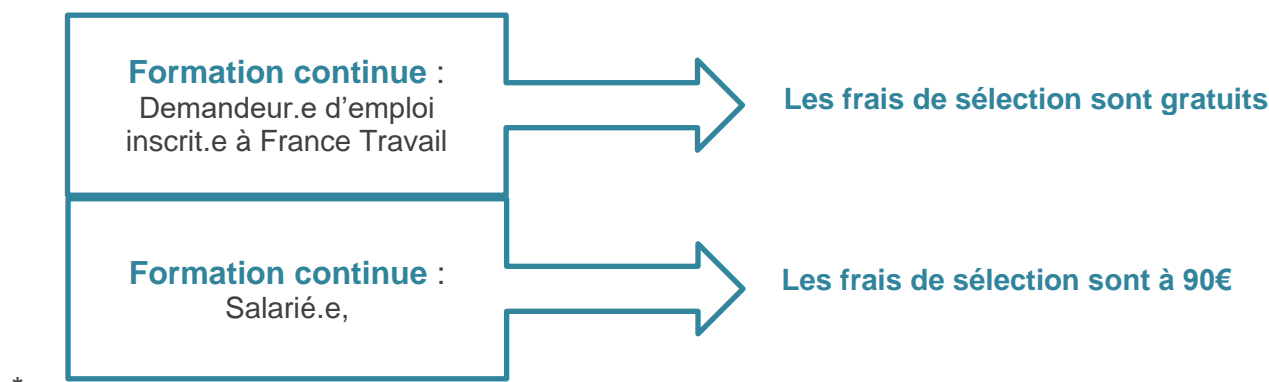
**2025-2026**

**Rentrée septembre 2025**

## ➤ Capacité d'accueil

45 places : 36 places en FI ; 9 places en FPC ;  
Apprentissage : Places ouvertes

## ➤ Les Voies d'accès à la formation



## ➤ Le Dossier

Il est à renvoyer à l'IFTS par mail [ifts@lafocss.org](mailto:ifts@lafocss.org) , par dépôt en main propre ou par voie postale à l'adresse suivante : **IFTS - 158 rue de Bagnole, 75020 Paris.**

## ➤ La Formation

La formation se déroule sur 3 ans, composée pour moitié de cours et de stages professionnels. Elle comporte 1 740 heures de formation théorique et 1 820 heures de formation pratique (52 semaines).

La formation en IFTS comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Les stages se déroulent sur trois périodes :

- 1ère année : 8 semaines de stage
- 2ème année : 22 semaines de stage
- 3ème année : 22 semaines de stage

**Les locaux sont adaptés aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.**



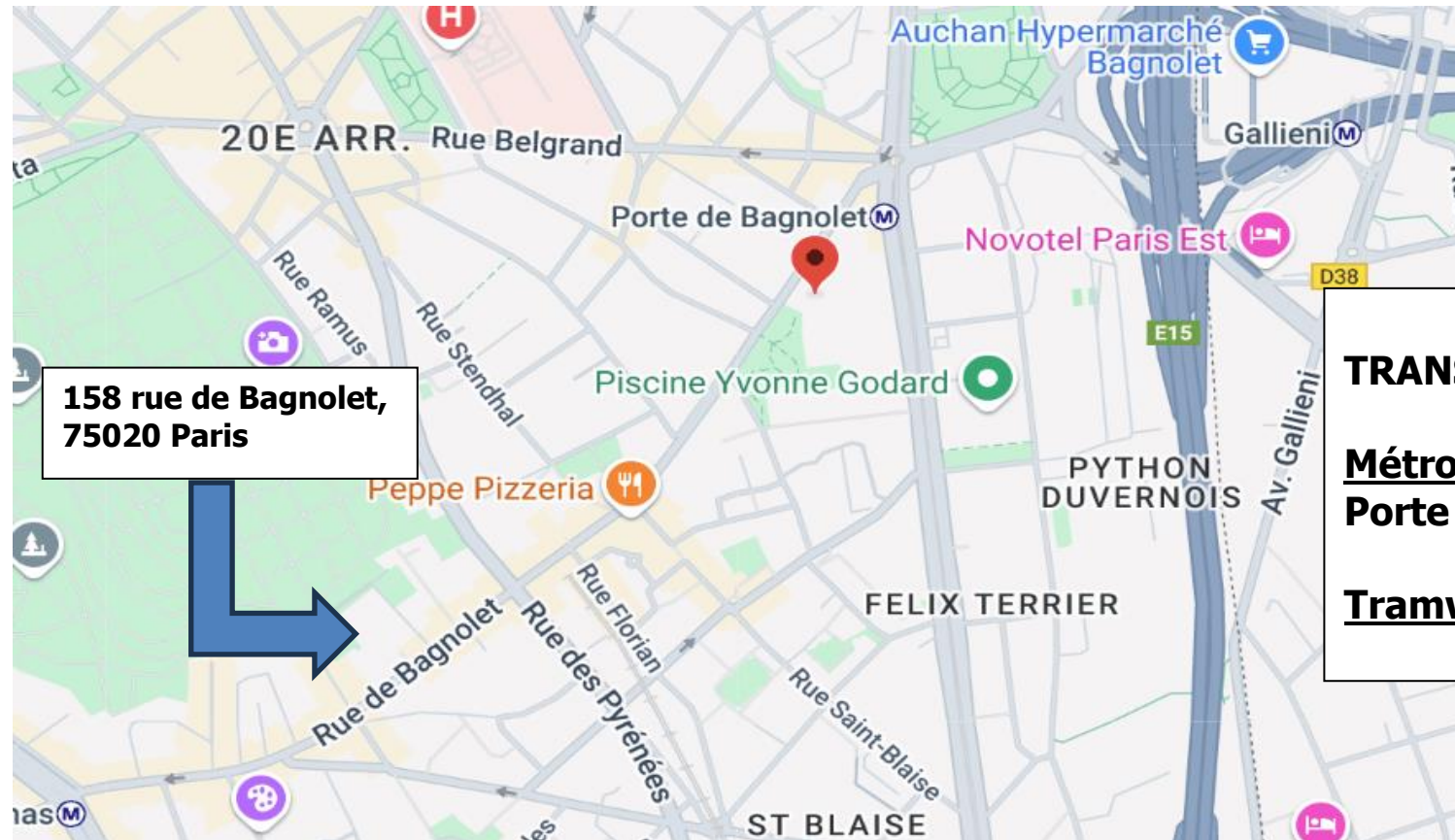
## Modalités de Financement de la Formation – 2025-2026

MODALITES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION	
FORMATION AVEC FINANCEMENT CONSEIL REGIONAL	FORMATION AVEC AUTRES FINANCEMENTS
<b>Votre statut</b>	<b>Votre statut</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etudiant.e âgé.e de 25 ans ou moins</b>, ou sorti(e)s du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception des apprenti(e)s</li> <li>• <b>Demandeurs d'emplois</b> : inscrit(e)s à France Travail</li> <li>• <b>Jeunes inscrit(e)s dans les missions locales</b> : de 16 à 25 ans sorti(e)s du système scolaire ou universitaire depuis plus d'1 an et suivi(e)s par une mission locale</li> <li>• <b>Bénéficiaires de contrats aidés</b>, y compris en cas de démission</li> <li>• <b>Bénéficiaires du RSA</b> : les frais de formation sont pris en charge par le Conseil Régional d'Île-de-France. Seuls les frais de scolarité ci-dessus mentionnés sont à régler.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stagiaire de la formation professionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En CPF de transition professionnelle</li> <li>• En situation d'emploi ( maintien de salaire )</li> <li>• En contrat de professionnalisation</li> </ul> </li> <li>• <b>Stagiaire en Autofinancement</b></li> <li>• <b>Apprenti.e</b></li> </ul>
<b>Confirmation d'entrée en formation</b>	<b>Confirmation d'entrée en formation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement des frais d'inscription : <b>170.00€</b> de frais de gestion de dossier et de scolarité annuels</li> <li>• Règlement des frais pédagogiques : <b>400.00€/an</b> - Tarifs 2025/2026</li> <li>• <b>Pour le coût de la formation</b>, vous bénéficiez de la prise en charge du Conseil Régional Ile-de-France.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement des frais d'inscription : <b>170.00€</b> de frais de gestion de dossier et de scolarité annuels</li> <li>• Règlement des frais pédagogiques : <b>Tarifs FPC 2025/2026</b></li> <li>• <b>Pour le coût de la formation</b>, merci de contacter le service financement pour le <b>DEVIS</b>, si vous n'entrez dans aucun des critères du Conseil Régional Ile-de-France: Tarif FPC Complet : 25290€ /3ans ; Tarif Autofinancement Complet: 18210€/3ans. <i>(Pour le CPF, depuis le 26 Décembre 2024, une participation financière obligatoire de 102,231 est demandée par Mon Compte Formation, selon conditions)</i></li> </ul>
<b>Possibilités d'aides financières pendant la formation</b>	<b>Rémunération Professionnelle</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourse Régionale Île-de-France</li> <li>• Bourse départementale selon critères de ressources</li> <li>• Allocation chômage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon conditions</li> </ul>
<b>CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON ÉLIGIBILITÉ</b>	
<b>Remplir au moins un des critères d'éligibilité et ne remplir aucun critère d'inéligibilité.</b>	
<b>Le statut sera apprécié à l'entrée en formation. Une attestation, ainsi qu'un justificatif, seront demandés à l'entrée en formation.</b>	
<b>Sont éligibles à une prise en charge du coût pédagogique de la formation par le Conseil Régional d'Île-de-France</b>	<b>Sont non éligibles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption, ( y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant)</li> <li>• Les jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation</li> <li>• Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation</li> <li>• Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi</li> <li>• Les bénéficiaires d'un PEC ( Parcours Emploi Compétences)</li> <li>• Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)</li> <li>• Les passerelles post bac quand les étudiants ont moins de 26 ans sont examinées au regard des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agents publics (y compris en disponibilité)</li> <li>• Les salariés du secteur privé</li> <li>• Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions pro</li> <li>• Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation</li> <li>• Les apprentis</li> <li>• Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE, VAP)</li> </ul>

## Contact :

<https://campuscroixsaintsimon.org/assistant-service-social>  
[ifts@lafocss.org](mailto:ifts@lafocss.org)

**Tel : 01 57 96 13 90**



**158 rue de Bagnolet,  
75020 Paris**

### **TRANSPORTS COMMUN**

**Métro 3**  
**Porte de Bagnolet**

**Tramway T3b**

Institut de Formation de Travail Social Paris- IFTS

158 rue de Bagnolet - 75020 Paris Tél. : +33 (0)1 57 96 13 90 Courriel : [ifts@lafocss.org](mailto:ifts@lafocss.org)

Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

Siège Social : 35 rue du Plateau - CS 20004 - 75958 Paris Cedex 19 - SIRET 784 809 683 00666 - APE 8532 Z

Site : [www.croix-saint-simon.org](http://www.croix-saint-simon.org)



FONDATION ŒUVRE DE  
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

INSTITUT DE FORMATION DE TRAVAIL SOCIAL PARIS



**Institut de Formation de Travail Social Paris- IFTS**

158 rue de Bagnole - 75020 Paris Tél. : +33 (0)1 57 96 13 90 Courriel : [ifts@lafocss.org](mailto:ifts@lafocss.org)

**Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon**

Siège Social : 35 rue du Plateau - CS 20004 - 75958 Paris Cedex 19 - SIRET 784 809 683 00666 - APE 8532 Z

Site : [www.croix-saint-simon.org](http://www.croix-saint-simon.org)